

Le Bulletin

N° 4



DETTWILLER
ROSENWILLER

Décembre
2024



Bulletin Municipal N°4 *Hiver*



Le Bulletin

SOMMAIRE

MAIRIE DE DETTWILLER

23 rue de la Gare - 67490 DETTWILLER
Tél. 03 88 91 40 21 - Mail : info@dettwiller.fr
Site internet: www.dettwiller.fr
Facebook : @MairiedeDettwiller

HORAIRE DE LA MAIRIE :

Lundi, mardi et vendredi
de 9h à 12h et de 16h à 18h.
Mercredi de 8h à 12h et de 16h à 18h.
Fermé le jeudi.

PERMANENCE DES ADJOINTS :

Samedi matin de 10h à 12h
sur rendez-vous.

Vie communale	p.3-19
Environnement	p.20
Éducation	p.21-22
Solidarité	p.23-25
Évènements	p.26-31
Agenda	p.32

Bulletin communal trimestriel : Décembre 2024

Date de publication : 20 décembre 2024

Directeur de publication : M. Pascal BOEHM

Publication : Commission communication. **Conception, impression :** Parmentier Imprimeurs

Dépôt légal : Décembre 2024. Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé avec des encres à bases végétales.

Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce bulletin, des erreurs ne peuvent être exclues.

Édito

Chers habitants de Dettwiller et Rosenwiller,

C'est un grand plaisir de «prendre ma plume» pour ce 2^{ième} édito du bulletin municipal du 4^{ième} trimestre 2024.

Mon propos conclusif du dernier édito, contenait les termes suivants: « Ma priorité, notre priorité d'élus, est de fédérer les habitants pour faire de Dettwiller Rosenwiller une commune attractive, afin de lui donner toute la place qu'elle mérite sur le territoire, en multipliant les initiatives et les partenariats... ». Je crois que les dernières semaines ont été remarquables pour faire rayonner Dettwiller Rosenwiller, grâce aux implications de chacune et de chacun d'entre vous, soyez-en remerciés!

Un automne très dynamique mais faisant également place au recueillement du devoir de mémoire ...

Pour ne citer que quelques événements marquants du mois de novembre, le samedi 9 novembre installation du nouveau conseil municipal des jeunes et inauguration de l'exposition avicole, le 11 novembre cérémonie de l'armistice 1918, le 17 novembre la célèbre « Vague Bleue », l'organisation des 80 ans de la libération de notre commune et le concert d'automne de la musique municipale le 23, le 30 novembre le marché de Noël avec ses décors exceptionnels, le 8 décembre la fête des aînés...

Comme vous pouvez le constater, la dynamique, les dynamiques, associatives, des partenaires privés (entreprises et commerçants),

des actions communales ou individuelles sont collectivement à l'œuvre. Ce mois de novembre fut riche en actions mais également en émotions; des rencontres, des émotions positives mais également des temps mémoriels et de recueils collectifs.

Je voudrais remercier l'ensemble des acteurs de ces nombreuses manifestations et actions quotidiennes au bénéfice de notre belle commune et de ses habitants. Je voudrais vous remercier vous, chers habitants qui avez été nombreux et très présents à tous ces événements.

Un grand merci aux associations, aux services de la commune, aux commerçants et entreprises qui accompagnent sous diverses formes l'ensemble de ces dynamiques. Vous avez tous fait de ces temps forts de notre commune des moments inoubliables. Ces dynamiques collectives sont une vraie force pour enrichir le vivre ensemble sur notre territoire.

Et maintenant, place à l'ambiance de Noël.

Le marché de Noël qui s'est tenu place de l'église le 1er week-end de décembre a ouvert cette belle période. Un très beau marché de Noël, des stands bien garnis, de nombreuses associations au rendez-vous, un travail conséquent porté par nos équipes du service technique et bien évidemment notre petit lutin décorateur (que je ne présente plus). Ils ont tous

œuvré pour faire de ce marché une parenthèse magique qui a enchanté petits et grands.

Merci aux exposants, aux associations, aux nombreux habitants de Dettwiller et environs qui se sont déplacés et qui ont fait de cette belle fête une rencontre fraternelle et chaleureuse. Une parenthèse chaleureuse dans un décor splendide qui nous a permis de nous imprégner de l'ambiance de Noël pour débiter cette belle période.

Je ne peux que partager mon enthousiasme lorsque je note cette implication collective au service et au bénéfice du bien vivre ensemble dans notre commune. La période actuelle que l'on peut qualifier de complexe sur plusieurs plans, mérite que nous nous posions un peu pour préparer Noël, cette fête aujourd'hui universelle qui appelle à la Paix.

Je vous souhaite au nom de l'ensemble du Conseil Municipal de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Que ces quelques semaines vous permettent de vous retrouver en famille ou entre amis pour construire des climats chaleureux et accueillants. Puisse ainsi cette période de fêtes vous apporter santé, sérénité et chaleur dans vos foyers mais aussi et surtout dans vos cœurs.

Très belles fêtes à toutes et à tous.

**Le maire
Pascal BOEHM**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE

MARCHÉS PUBLICS

Attribution des marchés publics de travaux de la cour de l'école élémentaire

La Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le 1^{er} août 2024. Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour le lot voiries et réseaux divers /eau et à l'entreprise Jardins GOTTRY Rémy pour le lot aménagements paysagers, pour un montant de 301 047,13€ HT. Le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse; les conditions actuelles de calcul de subventions relativement favorables ne sont garanties que jusqu'à fin 2024 auprès de cet organisme.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Attractivité de la Collectivité européenne d'Alsace

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer, auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, une demande de subvention au titre du Fonds d'Attractivité Alsace.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, ou encore la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il y a lieu, pour ces raisons, d'attribuer à la maison située au premier rang lorsque l'on accède à la rue Bellevue le numéro 1, puis à la maison située au second rang le numéro 1a.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, valide l'attribution du numéro 1 à la première maison de la rue Bellevue et du numéro 1a à la seconde maison de cette même rue Bellevue, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES FONCIÈRES

Autorisation du Maire à engager la démarche de recherche de géomètre dans le cadre d'une démarche de déclassement d'une parcelle.

Il est prévu, lors d'une prochaine séance du Conseil

Municipal, de procéder au déclassement d'une parcelle du domaine public au domaine privé de la commune.

Une fois ce déclassement effectué, la commune pourra procéder à la vente du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la démarche de recherche de géomètre dans le cadre d'une démarche de déclassement d'une parcelle.

SEANCE DU 16 OCTOBRE

MARCHÉS PUBLICS

Décision relative aux marchés publics de travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir

Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA propose au Conseil Municipal de ne pas attribuer ces marchés, pour des raisons financières et budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 20 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Mesdames Valentine FRITSCH et Martine HUARD) :

- DÉCIDE de déclarer ces marchés de travaux infructueux,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à relancer une consultation pour ces marchés.

Validation du principe de mise en œuvre d'une voirie provisoire dans les rues du Ruisseau et du Lavoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la réalisation d'une solution provisoire, pour un montant estimé à environ 40 000,00€ TTC (32 927,00€ HT), dont la moitié sera prise en charge par le SDEA, à travers une prestation accolée au marché d'assainissement en cours porté par le SDEA,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la démarche de négociation avec le SDEA,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette prestation, y compris la commande complémentaire de prestation de travaux à hauteur de 20 000,00€ TTC à la charge de la commune.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

Autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité – Marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de procéder à la transmission électronique de l'ensemble des actes relatifs aux marchés publics,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention signée le 29 septembre 2010 pour la télétransmission des marchés publics, avec la Préfecture du Bas-Rhin.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Mise en place d'une autorisation d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres dans le respect de la M57 pour l'année 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, pour l'année 2024, à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, sous réserve que ces mouvements n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du plan de financement actualisé du projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif

Dans le cadre du financement du projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif, la commune a déposé un certain nombre de dossiers de demandes de subventions, dont la plupart ont d'ores et déjà abouti à une notification.

Afin de permettre à la commune de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement

Rural (FEADER), il est nécessaire de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal une version actualisée du plan de financement du projet, faisant figurer une estimation du montant FEADER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

◆ **Réhabilitation du gymnase et extension :**

Dépenses		Recettes		
Frais de maîtrise d'œuvre + bureau d'étude + travaux attribués	4 800 000,00 € HT 5 760 000,00 € TTC	Subventions	Collectivité européenne d'Alsace	1 179 600,00 €
			État (DETR 2023)	196 311,00 €
			État (DSIL 2022)	532 862,11 €
			État (DSIL 2023)	250 000,00 €
			État (Fonds Vert)	100 000,00 €
			Région Grand Est	500 000,00 €
			Ligue du Grand Est de Football	25 000,00 €
			FEADER	480 000,00 €
			Total	3 263 173,11 €
			Autofinancement	Emprunt
	Fonds propres	36 826,89 €		
	Total	1 536 826,89 €		
TOTAL	4 800 000,00 €	TOTAL	4 800 000,00 €	

◆ **Infrastructures extérieures :**

Dépenses		Recettes			
Frais de maîtrise d'œuvre + bureau d'étude + travaux attribués	1 450 000,00 € HT 1 740 000,00 € TTC	Subventions	Région Grand Est	200 000,00 €	
			Ligue du Grand Est de Football	75 000,00 €	
			FEADER	145 000,00 €	
			Total	420 000,00 €	
			Autofinancement	Emprunt	500 000,00 €
				Fonds propres	530 000,00 €
	Total	1 030 000,00 €			
TOTAL	1 450 000,00 €	TOTAL	1 450 000,00 €		

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du FEADER,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions liées.

Attribution de l'indemnité de chasse au Trésorier et au secrétariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'allouer au Trésorier un montant de 2% sur les recettes et de 2% sur les dépenses,
- DÉCIDE d'allouer au secrétariat de la Mairie un montant de 4% des sommes réparties,
- DÉCIDE de déduire, du produit à répartir, le montant des indemnités et des autres charges afférentes.

AFFAIRES SCOLAIRES

Augmentation de la participation pour l'accueil des élèves de la commune de Gottesheim scolarisés à Dettwiller : confirmation des montants

Depuis 2009, le montant de la participation de la commune de Gottesheim pour l'accueil de ses élèves

dans les locaux des écoles de Dettwiller s'élevait à 370,00 € par enfant scolarisé à l'école maternelle et à 180,00 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2024, il avait été décidé de soumettre au Conseil Municipal de Gottesheim, à compter de la rentrée de septembre 2024, une proposition d'augmentation de cette participation, à hauteur de 400,00 € pour ceux fréquentant l'école maternelle et de 200,00 € pour ceux fréquentant l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal de Gottesheim a, lors de sa réunion du 27 septembre 2024, validé cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de fixer le montant de la participation à verser par la commune de Gottesheim à hauteur de 400,00 € par enfant et année scolaire pour les élèves fréquentant l'école maternelle et de 200,00 € par enfant et année scolaire pour les élèves fréquentant l'école élémentaire.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Motion du Conseil Municipal de Dettwiller s'opposant à la modification de l'horaire de l'arrêt TGV en gare de Saverne, Sarrebourg et Lunéville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de dénoncer avec force une manœuvre grossière contre les territoires,
- DÉCIDE de demander instamment à la SNCF de revenir sur sa décision concernant le Service Annuel 2025 à propos des horaires de TGV au départ de Saverne, Sarrebourg et Lunéville,
- DÉCIDE de demander instamment au nouveau Gouvernement et à la SNCF de réaffirmer son engagement pour une pérennité du TGV dans les villes actuellement desservies, dans une logique d'aménagement et de dynamisation de nos territoires et de mobilité durable.

Autorisation de signer la convention de mise à disposition de la Ligue du Grand Est de Football des équipements du Complexe Sportif

Parmi les subventions déjà notifiées dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif figure une aide accordée par la Ligue du Grand Est de Football (LGEF), au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Cette aide, d'un montant de 25 000,00 €, est plus précisément destinée à la création du Club House.

L'une des conditions à remplir, afin de pouvoir finaliser la procédure et demander le versement de cette aide, est la signature, entre la LGEF et la commune, d'une convention de mise à disposition des installations.

Cette convention est conclue à compter de la présente saison 2024/2025, jusqu'au terme de la saison 2027/2028. Elle prévoit que la commune mette à disposition de la LGEF plusieurs équipements, dont le Club House, trois fois par an et à titre gratuit, pour diverses manifestations.

Cette mise à disposition se fera dans le strict respect des normes de sécurité, les parties s'engageant également à respecter la réglementation applicable à leurs activités respectives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Ligue du Grand Est de football des équipements du Complexe Sportif.

Autorisation de signer un accord de principe pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques

La Communauté de Communes du Pays de Saverne, dans le cadre de son schéma de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques, a choisi, pour équiper ses propres structures, d'accorder sa confiance à la société « Stations-e ».

Concernant Dettwiller, la société Stations-e a manifesté son intérêt pour s'installer au centre de la commune.

Les élus conviennent collectivement, dans un premier temps, de délibérer afin de donner un accord de principe quant à l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer un accord de principe pour un investissement de la société Stations-e en vue du déploiement de stations de recharge multiservices, et de délégation pour devis de raccordement Enedis, à la charge de Stations-e.

Mise à disposition du foyer Saint-Jacques pour les associations

La salle du foyer Saint-Jacques est gérée par l'Association Culturelle et Sportive (ACS) Saint-Jacques.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

À compter du mois d'octobre 2024 et à raison de deux heures par semaine, il est prévu que la commune prenne en charge la mise à disposition de cette salle, afin d'y organiser des événements impliquant les associations de la commune.

Par conséquent, l'ACS facturerait à la commune ces mises à disposition de la salle, au tarif de 80,00 € par mois, sur une durée de sept mois, à payer en une seule fois. Il est à noter que l'intégralité de ces coûts sera refacturée aux associations utilisatrices.

Cette démarche doit permettre de répondre aux nombreuses attentes des associations en termes d'équipements sportifs, en plus des équipements sportifs communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la prise en charge de la mise à disposition à la commune, ce jusqu'au 30 avril 2025, du foyer Saint-Jacques pour le compte des associations.

RESSOURCES HUMAINES

Prolongation du contrat d'un agent technique

Un agent supplémentaire avait été recruté au sein du service technique, en tant qu'adjoint technique territorial, à compter du 30 octobre 2023, pour une durée de trois mois et avec une durée hebdomadaire de service fixée à dix heures.

Deux prolongations de contrat ont été effectuées, portant sa valabilité au 29 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, d'approuver la prolongation du contrat de cet agent technique, ce pour une durée de six mois.

Prolongation du contrat d'un agent technique

Un agent supplémentaire avait été recruté au sein du service technique, en tant qu'accompagnateur de transport scolaire et adjoint technique territorial, à compter du 06 novembre 2023, pour une durée de trois mois et avec une durée hebdomadaire de service fixée à onze heures.

Deux prolongations de contrat ont été effectuées, portant sa valabilité au 05 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, d'approuver la prolongation du contrat de cet agent technique, ce pour une durée de six mois.

Prolongation du contrat du directeur de la Musique Municipale de Dettwiller

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2023, il avait été décidé de créer un emploi à temps partiel de directeur de la Musique Municipale de Dettwiller (MMD).

Un agent avait alors été recruté à compter du 1er décembre 2023, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, avec une durée hebdomadaire de service fixée à huit heures.

Il a notamment pour missions de diriger l'orchestre, d'y assurer l'intégration de jeunes musiciens, d'établir le contact avec d'autres ensembles pour l'organisation de concerts et de participer de façon active aux réunions de comité.

L'agent, qui a donné pleinement satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, est en fin de contrat au 30 novembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la reconduction de ce contrat, pour une durée d'un an.

AFFAIRES FONCIÈRES

Certaines acquisitions ont été menées récemment, y compris sur des emprises affectées à l'usage public.

Il convient, par conséquent, d'intégrer ces parcelles dans le patrimoine communal :

- section 65 parcelle 54 : lieu-dit Kleinfrauenberg (rue du Stade),
- section 65 parcelle 143 : lieu-dit Kleinfrauenberg (rue du Stade),
- section 64 parcelle 385/140 : lieu-dit Sandfeld (rue du Ruisseau),
- section 60 parcelle 318/213 : lieu-dit Niederacker (rue du Lavoir),
- section 49 parcelles 543, 36, 425, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 533, 535 (rue des Jardins),
- section 61 parcelle 123 et section 55 parcelle 165 (piste cyclable),
- chemin rural de la Speck.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de valider l'intégration dans le patrimoine communal des parcelles précitées,
- DÉCIDE de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification et à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Intégration de parcelles dans le domaine public communal

Certaines voies et emprises ont vocation à être classées dans le domaine public communal, lorsqu'elles sont mises à disposition des usagers.

Il convient, par conséquent, de classer diverses voies dans la voirie communale :

- section 64 parcelle 385/140 : lieu-dit Sandfeld (rue du Ruisseau),
- section 60 parcelle 318/213 : lieu-dit Niederacker (rue du Lavoir),
- section 49 parcelles 543, 36, 425, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 533, 535 (rue des Jardins),
- section 61 parcelle 123 et section 55 parcelle 165 (piste cyclable),
- chemin rural de la Speck.

L'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, qui dispose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles précitées,
- DÉCIDE de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales,
- DÉCIDE de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

URBANISME

Poursuite de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

(PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Saverne depuis le 1er janvier 2024.

Une modification du PLU de la commune avait été engagée en juillet 2023 et est amenée à être reprise en main par l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de confirmer auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saverne sa volonté de poursuivre la démarche de modification n°1 du PLU communal.

Désaffectation de fait du morceau de parcelle d'une surface de 6ca

Madame Stéphanie KLEIN et Monsieur Arnaud SCHOTT domiciliés au 17, rue de la Haute Montée.

ont déposé un permis de construire sur la parcelle 62 section 01, dont ils sont propriétaires. Ils ont alors constaté qu'une partie de leur jardin, incluant un muret, empiète sur le domaine public.

À l'appui de leur courrier, transmis à la commune le 26 février 2024, Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT ont joint plusieurs photos d'époque, qui montrent que cette partie est considérée de longue date comme faisant partie de leur domaine privé, notamment en termes d'usages.

Suite à la réception de ce courrier par la commune, une convention avait été signée entre cette dernière, Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT. Aux termes de cette convention, le droit d'occuper cette partie du domaine public leur avait été accordé à compter du 1er mai 2024 pour une période de trente ans, renouvelable par tacite reconduction.

Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT ont demandé à acquérir cette partie du terrain pour l'édification d'un garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de constater préalablement la désaffectation du domaine public de la parcelle 1/0.62, d'une superficie de 6ca,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

Déclassement du morceau de parcelle d'une surface de 6ca

Considérant que la commune a préalablement délibéré en faveur de la désaffectation de la parcelle 1/0.62, d'une superficie de 6ca,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le déclassement de la parcelle 1/0.62, d'une superficie de 6ca, pour la faire entrer dans le domaine privé communal, pour la faire sortir du domaine public communal et la faire entrer dans le domaine privé communal,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

SEANCE DU 13 NOVEMBRE

MARCHÉS PUBLICS

Rues du Ruisseau et du Lavoir: validation de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'avant-projet

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre en cours pour les travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir, la phase suivante a été réalisée :

- Phase AVP: validée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application du Code de la commande publique, ayant intégré la loi MOP, le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est arrêté par avenant dès que le coût prévisionnel des travaux est établi (à la fin de la phase Avant-Projet).

Lors de la validation de la phase Avant-Projet, le montant prévisionnel des travaux (272 565,00 € HT) et des honoraires (13 628,25 € HT) a été chiffré par le maître d'œuvre, BEREST, soit un total de 286 193,25 € HT.

Pour mémoire, l'enveloppe financière initiale prévue au marché de maîtrise d'œuvre était de 200 000,00 € HT pour les travaux. Cela représente donc une augmentation de 72 565,00 € (+ 36,28 %).

Suite à l'engagement du maître d'œuvre sur ce nouveau montant de travaux, le forfait définitif de rémunération a été recalculé à hauteur de 25 093,02 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le forfait provisoire correspondait à un taux de rémunération de 9,206 %, appliqué à 200 000,00 € HT.

Le forfait définitif correspond à ces mêmes 9,206 %, mais appliqués à 272 565,00 € HT.

Cela représente un montant supplémentaire, pour la mission de maîtrise d'œuvre, de 6 680,52 € HT à travers l'avenant modificatif n°1, déduction faite du forfait provisoire déjà signé (forfait provisoire initial d'un montant de 18 412,50 € HT), soit une augmentation d'environ 36,28 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de valider l'avenant n°1 fixant le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre au montant de 25 093,02 € HT ;
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif n°1 au maître d'œuvre BEREST, d'un montant de 6 680,52 € HT. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir est donc porté de 18 412,50 € HT à 25 093,02 € HT.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Attribution des subventions annuelles aux associations pour l'année 2023

Le montant des subventions aux associations à verser en 2024 au titre de l'année 2023 est présenté à l'ensemble des conseillers.

Les montants qu'il est proposé d'attribuer à chaque association ont été calculés et sont proposés par la Commission des Finances, qui s'est réunie le 06 novembre 2024.

Pour déterminer ces montants, plusieurs critères ont été pris en compte, parmi lesquels le nombre d'adhérents, le rayonnement sur le territoire, l'encadrement de jeunes, le nombre de manifestations organisées ou encore la participation au nettoyage de Printemps. La base de calcul pour définir les montants est celle issue de la méthode de calcul utilisée chaque année.

Ces critères ont pu être analysés sur la base des déclarations faites par chacune des associations ayant formulé une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame Valentine FRITSCH et Monsieur Olivier SCHLATTER) :

- DÉCIDE d'approuver le versement des subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessus, tel que proposé par la Commission des Finances, ce pour un montant total de 7 010,00 €.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association des arboriculteurs

L'association des Arboriculteurs de Dettwiller & Environs a entrepris, depuis le début de l'année 2024, d'importants travaux au Verger École.

Ces travaux ont consisté en :

- l'agrandissement du local de stockage,
- la mise en place d'une fosse de 6m³ en vue de la récupération de l'eau de pluie du bâtiment existant et de l'eau du puits (ce dernier ne fonctionnant plus de manière optimale depuis la création de la Ligne à Grande Vitesse).

L'association a fait parvenir à la Mairie un courrier pour l'informer de ces différentes réalisations par ses soins. Factures à l'appui, elle sollicite l'attribution d'une aide financière pour les travaux entrepris, dont le montant s'élève à 8 385,31€.

La Commission des Finances, qui s'est réunie le 06 novembre 2024, propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 % du montant de ces travaux, soit environ 1 677,00€.

Il est à noter que les travaux ont été effectués sur un terrain communal et menés dans un souci de transition écologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission des Finances et d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association des Arboriculteurs de Dettwiller & Environs, pour un montant de 1 677,00 €.

Décision modificative n°1 relative à des avances forfaitaires

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre budgétaire global.

En l'espèce, les deux ajustements nécessaires concernent les travaux :

- du Complexe Sportif: afin de récupérer l'avance forfaitaire accordée à l'entreprise SOVEC, il y a lieu de prévoir des crédits au compte 21318 – chapitre 041, pour un montant de 15 400,00 € ;
- de la cour d'école: afin de verser une avance forfaitaire à l'entreprise COLAS, il y a lieu de prévoir des crédits au compte 238 – chapitre 023, pour un montant de 11 500,00 €.

DÉSIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	15 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 400,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	15 400,00 €	0,00 €	15 400,00 €
D-2151-1046 : Rue du Ruisseau et du Lavoir	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-1038 : Restructuration école primaire	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	11 500,00 €	26 900,00 €	0,00 €	15 400,00 €
Total général	15 400,00 €		15 400,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Rapport des mandataires de la Société Publique Locale « Saverne Culture et Loisirs » - Exercice 2023

La SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS a été créée par la Ville de Saverne et la commune de Dettwiller par délibérations respectives du 22 juin 2020 et du 1^{er} juillet 2020. L'assemblée générale de la société a ensuite approuvé les projets de statuts et permis la réalisation des formalités de constitution de la société lors de sa réunion en date du 11 août 2020. La SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS a ainsi débuté son existence légale le 22 septembre 2020.

L'objet social de la société, tel qu'il figure dans les statuts, est le suivant :

- la gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs ;
- la promotion de l'offre d'animation culturelle, sportive et de loisir ;
- le développement d'actions culturelles, sportives et de loisirs.

D'une manière plus générale, la société peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Les représentants de la commune de Dettwiller au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS, au 31 décembre 2023, étaient Messieurs Claude ZIMMERMANN et Julien PUEYO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5, le rapport écrit des mandataires de la SPL au titre de l'exercice 2022 est soumis pour débat au Conseil Municipal.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

La SPL « Saverne Culture et Loisirs » a conclu un contrat de délégation de service public avec la Ville de Saverne afin d'assurer la gestion et l'exploitation du cinéma de Saverne situé 133, Grand' Rue à Saverne (67700).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 15 décembre 2020 pour une durée de 5 ans.

Il s'agit à ce jour de la seule activité de la société.

• Bilan d'activité 2023

49 247 entrées ont été réalisées en 2023 contre 41 339 entrées en 2022, soit une hausse de 19,12 % par rapport à l'année 2022, mais cela reste toujours inférieur aux 61 017 entrées de 2019.

Les entrées scolaires augmentent fortement avec 14 241 entrées en 2022 contre 7 942 en 2022.

• Bilan financier

Le chiffre d'affaires net est de 290 050,00 €.

Le résultat de l'exercice est négatif de 57 473,00 €.

Ce résultat s'explique principalement par un niveau de fréquentation qui reste toujours inférieur au niveau antérieur à la crise du covid 19, ainsi que par des charges exceptionnelles liées à des départs de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de prendre acte du Rapport annuel des Mandataires de la SPL SAVERNE CULTURES ET LOISIRS pour l'exercice 2023.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

Afin de soutenir son action, la délégation Alsace de la Fondation du Patrimoine propose une adhésion d'un montant à partir de 200,00 € pour les communes de

moins de 3 000 habitants.

La commune a néanmoins la possibilité, si elle le souhaite, d'adhérer pour une somme plus importante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confirmer le même montant que celui voté l'année passée et de se prononcer en faveur de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, ce pour un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine - délégation Alsace pour l'année 2024,
- DÉCIDE d'accepter le montant de contribution de la commune à la Fondation, soit 500,00 €.

URBANISME

Approbation du principe d'une cession et d'une consultation du service des Domaines

Madame Stéphanie KLEIN et Monsieur Arnaud SCHOTT sont domiciliés au 17, rue de la Haute Montée.

Alors qu'ils souhaitaient déposer un permis de construire sur la parcelle 62 section 01, dont ils sont propriétaires, ils ont constaté qu'une partie de leur jardin, incluant un muret, empiète sur le domaine public.

Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT ont demandé à acquérir cette partie du terrain pour l'édification d'un garage.

Considérant que la commune a préalablement délibéré en faveur de la désaffectation et du déclassement de la parcelle 1/0.62, d'une superficie de 6ca,

Considérant que cette parcelle d'une superficie de 6ca n'est plus affectée à l'usage direct du public et ne représente aucune utilité pour la commune de Dettwiller,

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'État avant toute cession,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la cession de ladite parcelle de 6ca par la commune, au profit de Monsieur Arnaud SCHOTT et de Madame Stéphanie KLEIN,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à consulter le service des domaines afin que lui soit communiquée la valeur vénale du bien.

Accord de principe pour autoriser un aménageur à mener des démarches d'études pour un projet de lotissement

Monsieur le Maire a été informé des démarches menées par un aménageur (le Crédit Mutuel Aménagement Foncier) qui souhaite se porter acquéreur de foncier privé localisé en zone 1AU.

Aujourd'hui, ces démarches de prospective foncière sont visiblement en bonne voie avec les propriétaires privés actuels. Une première tranche de lotissement pourrait être mise en œuvre sur un périmètre approximatif d'1ha.

Il s'agit aujourd'hui de donner un accord de principe pour permettre à cet aménageur d'engager les études préalables nécessaires à l'aménagement de cette première tranche de lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser le Crédit Mutuel Aménagement Foncier à mener les études sur cette première tranche comportant également des parcelles communales,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre avec le Crédit Mutuel Aménagement Foncier les échanges sur le programme d'aménagement.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE

AFFAIRES FINANCIÈRES

Autorisation du Maire à signer une convention de mécénat

Dans le cadre du financement du projet de création d'un terrain de football synthétique, la commune est en contact avec la société Adidas France, afin de conclure une convention de mécénat.

La commune cherche, par ce biais, à faciliter la création de ce terrain, part importante du projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif.

De son côté, Adidas France souhaite laisser son empreinte en Alsace et plus particulièrement à Dettwiller, afin que l'histoire liant la commune à Adidas soit toujours rappelée aux générations futures.

Le mécénat se définit comme un soutien matériel ou financier apporté, sans contrepartie directe ou indirecte de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Le Bulletin officiel des finances publiques (BOI-BIC-RICI-20-30-10-20-20190807) dispose que le mécénat « consiste en un don, en numéraire ou en nature, à un organisme d'intérêt général pour la conduite de ses activités sans attendre en retour de contrepartie équivalente ».

Ainsi, Adidas France, en sa qualité de mécène, s'engagerait à apporter à la commune un soutien financier à hauteur de 200 000,00 €.

Cette somme serait versée dans les trente jours suivant la signature de cette convention de mécénat.

La commune, quant à elle, prendrait également plusieurs engagements :

- la création d'un terrain de football synthétique,
- l'aménagement, dans un lieu restant à définir, d'un espace spécifique destiné à rappeler l'histoire d'Adidas dans la commune,
- l'émission d'une attestation de don,
- la proposition au Conseil Municipal, sans que cela ne conditionne le mécénat et uniquement pour rappel de l'histoire de la commune, de faire en sorte de donner à l'équipement le nom de « Complexe Sportif Horst Dassler » (sous réserve de l'obtention des différents accords par les héritiers de la famille).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE :
- d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre du financement du projet de création d'un terrain de football synthétique, à signer une convention de mécénat avec la société Adidas France,
- d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de rescrit fiscal auprès de l'administration,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir l'attestation fiscale et tout autre acte lié à cette démarche de mécénat.

Etat Civil



Pacs

18/10: KOWALSKI Alexandre et MUNSCH Margot
27/11: GERLING Robin et HUCK Céline

Décès

13/10: Christiane ROTH (60 ans)
21/10: Léon WEISSENBACH (96 ans)
25/10: Elfriede GURTNER (74 ans)
13/11: Mme VOGEL Germaine (100 ans)

Naissance

18/03: Vianney, fils de Maud GERARD et Anthony BRONNER
20/09: Axel KOEHREN, fils de Marion JACKY et Kévin KOEHREN
09/10: Lya Victoria NEIVA, fille de CERQUEIRA Elodie et MOREIRA NEIVA Paulo.
21/10: Maël PITZ, fils de Jennifer MAURER et Cédric PITZ
21/10: Ninon Christine, Sabine BRONNER, fille de Margot SOHN et Florian BRONNER.
15/11: Assia KDISS, fille de KLAUKIEN Aurélie et KDISS Anis

Anniversaires

Janvier

02/01: Anne LALY, née LAUER 92 ans
04/01: Lucienne ROESCH, née FAULHABER 86 ans
06/01: Pierre HUFSCMITT 87 ans
08/01: Yvonne ROHRBACHER, née LAPP 93 ans
09/01: Marthe LANTZ, née HUNTZICKER 99 ans
18/01: Emma TRIPP, née GOERIG 90 ans
20/01: Mélanie KOBER, née Bieber 88 ans
21/01: Denise WALTER, née DEBES 89 ans
28/01: Paul KOLB 85 ans

Février

03/02: Lililane SOLT, née WENDLING 92 ans
05/02: Marie WEISS, née KAUFMANN 89 ans
Marie-Jeanne DIEBOLT, née KOLB 85 ans

11/02: Christiane KIEFFER, née BURG 90 ans
17/02: Marthe GSTALTER, née MENGUS 92 ans
19/02: Anne LUDWIG, née KERN 92 ans
22/02: Marie WEISSENBACH, née MARTZ 93 ans
25/02: Charles SPIEGLER 87 ans
28/02: Charles ARNOLD 86 ans

Mars

06/03: Jean-Marie LECHNER 85 ans
08/03: Jean-Paul WEISS 88 ans
13/03: Yvonne SIMON, née GOLDSTEIN 88 ans
16/03: Claude STAEBEL 92 ans
19/03: Guy TRENDEL 88 ans
29/03: Francine HEIM, née BERRY 87 ans
31/03: Marthe BRONNER, née ERNWEIN 90 ans

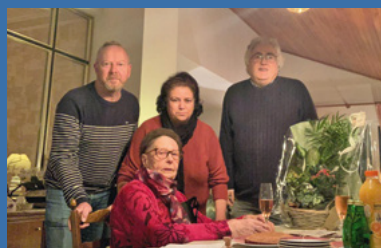


Une ancienne habitante de Dettwiller a eu la joie de fêter son 100^e anniversaire en octobre dernier. Mme VOGEL Germaine a pu célébrer cet anniversaire, entourée de sa famille et des résidents de la maison de retraite de Saverne où elle résidait depuis quelques années, tous présents pour fêter avec elle cet événement important ! Une délégation de la commune a tenu à aller la féliciter et lui présenter ses vœux à cette occasion. Quelques jours après ce grand moment, son état de santé s'est détérioré et le 13 novembre Mme VOGEL a malheureusement quitté les siens.

Grands Anniversaires



Mme VOGEL (100ans)



Mme HUBER (90 ans)





Installation du conseil municipal des jeunes



Samedi 09 novembre 2024, les jeunes élus qui se sont présentés à l'élection du conseil municipal des Jeunes ont officiellement été installés dans leur fonction d'élus.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle du Hohgraben qui a accueillie pour l'occasion les jeunes et leurs familles mais aussi M. le Maire Pascal BOEHM, ses adjoints et quelques conseillers municipaux, la sénatrice du Bas-Rhin Mme Elsa SCHALCK, et M. Dominique MULLER président de la communauté de communes du Pays de Saverne.

Après les discours officiels qui ont rappelé l'importance de l'engagement, du dialogue, du travail d'équipe dans le respect des idées de chacun et chacune, et qui ont insisté sur les valeurs de la République «Egalité, Liberté et Fraternité» les jeunes se sont vus remettre leur écharpe d'élus, un diplôme et un bleuet

mission acceptée durant ce mandat avant d'inviter l'ensemble des jeunes, leurs parents et les élus à partager un verre de l'amitié.

Voici la liste des élus de ce mandat :

Apolline, Charline, MélynaH, Elisa, Mya, Flora, Bastien, Lohan, Eve, Benjamin, Axel, Orlande, William et Agathe.

Monsieur le Maire Pascal BOEHM a ensuite officiellement installé le conseil municipal des jeunes composé d'élèves de CM1, CM2, de 6^e et de 5^e dont le mandat durera deux ans, les a félicités pour la

FELICITATIONS à tous pour votre ENGAGEMENT, votre COURAGE et votre sens du DEVOIR.



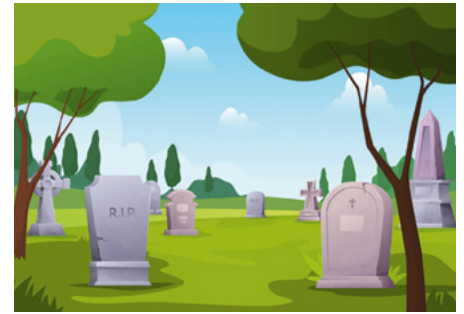
Civisme

Un grand merci !

Nous tenons à remercier chaleureusement M. KERN Claude de Rosenwiller qui a passé quelques heures à nettoyer les allées du cimetière de Rosenwiller.

Ce type d'acte civique mérite d'être relevé et valorisé surtout lorsqu'il

sert l'intérêt général ! Alors merci beaucoup M. Kern, d'avoir par votre acte généreux et bénévole rendu un lieu public attrayant et aidé par votre temps la municipalité à améliorer le cadre de vie des habitants.



Musique municipale

Concert-repas du 23 novembre

C'est devant une salle comble que l'Harmonie de la Musique Municipale de Dettwiller a donné son concert, en compagnie de l'orchestre Roger Halm, ce samedi 23 novembre.

A cette occasion, nous avons eu la joie de décerner deux médailles, l'une à Monsieur Richard Siegrist pour ses 49 années de direction, et l'autre à Monsieur Michel Kleitz, pour ses 50 années d'activité en tant que musicien et bénévole dans notre association. Le représentant de la FSMA (Fédération des sociétés de Musique d'Alsace), Olivier Hinckel, a remis chaleureusement les distinctions tant méritées.



M. SIEGRIST et M. KLEITZ médaillés

Nous vous donnons rendez-vous d'ores et déjà le 17 mai 2025 pour notre concert de Printemps. En attendant, nous vous souhaitons une belle fin d'année!

Label Commerces

Le 2 décembre 2024 s'est tenue au Château des Rohan la soirée de remise des prix « LABEL de l'accueil et du service des commerçants d'Alsace 2024 ». Ce LABEL est porté par la CCI et le Pays de Saverne Plaine et Plateau.



Ce fut un immense privilège pour le maire de Dettwiller de pouvoir remettre le prix à l'un des commerçants de notre commune. En effet, le prix DIAMANT de ce LABEL a été décerné à notre boulanger pâtissier LOLO&Co (loloandco); DIAMANT signifie que cela fait 4 ans, sans interruption, que le prix OR lui a été décerné par le passé.

Cela marque un grand niveau de qualité de l'accueil mais également de la persévérance pour se maintenir à ce niveau d'excellence. Toutes nos félicitations et un grand bravo à Loïc et à son équipe, elle peut être fière de cette récompense bien méritée.



Poursuivons collectivement le soutien à nos commerçants et artisans locaux sur Dettwiller Rosenwiller et plus largement sur notre territoire. Ils font un travail exceptionnel afin d'offrir un service de proximité et méritent à ce titre très largement notre soutien.

Rénovation et extension du complexe portif



La première phase de ce chantier de grande ampleur touche à sa fin

La salle de sport est utilisée depuis quelques mois par les associations, le collège et l'école élémentaire à la grande satisfaction des utilisateurs.

Les vestiaires et le club-house sont quasiment achevés. Les entreprises mènent les derniers travaux de finitions. Lorsque vous lirez ces lignes, le chauffage aura été mis en route. Les aménagements extérieurs sont

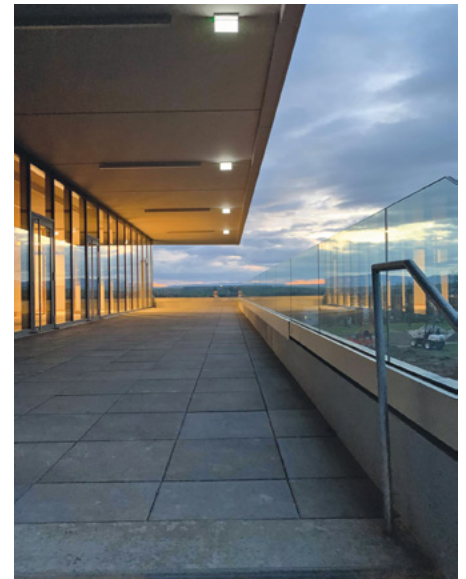


en cours de réalisation. Le système de contrôle d'accès et les caméras de surveillance compléteront l'équipement.

Dans le même temps, une réserve d'eau de 240 m³ complétant la sécurité incendie, sera installée à proximité, avant l'ouverture au public, prévue début 2025. Cette réserve assurera également la sécurité incendie du collège. Elle est indispensable étant donné l'altimétrie du complexe qui se trouve sensiblement à la même altitude que le réservoir d'eau de la Heid, et que le débit et la pression d'eau y est donc insuffisant sur les poteaux d'incendie.

Un autre chantier se déroule dans les locaux administratifs de la mairie: la chasse aux subventions. Cette mission essentielle pour un projet de cette ampleur est menée avec détermination sur ce projet.

Elle porte ses fruits et permet de poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble du projet en diminuant l'impact sur les finances communales.



Les principaux financeurs sont l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace. Un état détaillé sera communiqué en temps voulu.

La deuxième phase débutera normalement au printemps avec la création d'un terrain de grands jeux synthétique à la place de l'ancien stade Leclerc.

Des changements parmi les associations

SPORTS ET LOISIRS

Association Culturelle et Sportive - A.C.S.
Sections : judo, jujit-su, échec,
gymnastique pour adultes, hatha yoga.

M. Hamda MZIOU

09.51.05.84.98

hamda.mziou@gmail.com

JEUNESSE

Association des Parents d'Elèves
de Dettwiller et environs - A.P.E.D.

Mme Elodie BUCH

06.86.96.72.92

aped67490@gmail.com

DIVERS

Association des donneurs de sang de Dettwiller

Mme Fanny PREVERT

06.25.26.42.28

fannyprevert@gmail.com



L'Association Culturelle et Sportive

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dettwiller vous remercie pour le soutien que vous lui avez montré à l'occasion de la distribution des calendriers 2025.

Votre générosité nous permet, entre autres, de concourir à des œuvres de solidarité. Cette année, nous soutenons La Vague Bleue ainsi que l'Oeuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France.

Merci et Bonne année 2025

La féerie de Noël s'installe à Dettwiller-Rosenwiller



Chères habitantes, chers habitants,

Nous sommes ravis de vous annoncer que la magie de Noël a pris possession de notre commune de Dettwiller Rosenwiller ! Les décorations de Noël sont désormais installées, apportant une atmosphère festive et chaleureuse à notre village.

L'équipe d'élus, soutenue par des bénévoles et le service technique de la commune, a travaillé sans relâche pour confectionner de nouvelles décorations qui illuminent notre quotidien. Un charmant village de Noël a vu le jour au croisement de la rue du Château et de la rue du Général Leclerc, invitant chacun à se plonger dans l'esprit des fêtes.

La fontaine communale, quant à elle, s'est parée de magnifiques sapins, ajoutant une touche de verdure et de joie à notre espace public. La Mairie, fièrement vêtue de ses habits de lumières scintillants, devient un lieu incontournable pour tous ceux qui passent par là.

Nous avons également le plaisir de vous informer que la rue principale de Rosenwiller a bénéficié d'un coup de jeune. Deux nouvelles traversées de rue lumineuses ont été installées. De plus, un soin particulier a été apporté au sapin et à la cour de l'ancienne école.



Nous vous invitons à profiter de ces décorations et à partager des moments conviviaux en famille ou entre amis dans notre belle commune.



Que cette période de Noël soit remplie de joie, de paix et de bonheur pour tous.

Joyeuses fêtes à tous !
Votre équipe municipale.

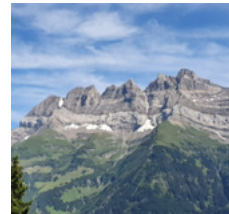
Les nouvelles du Club patrimoine

La saison des visites guidées s'achève, 2024 était une année riche en événements et en anecdotes. Plus de mille visiteurs tout au long de l'année, de différents pays, des suisses, des allemands, des anglais, des américains, des belges.

Un couple de Suisse passant au musée voit un tableau peint par Antoine Boehm, représentant des montagnes alpines, le mari me demande si je connais cet endroit, je lui réponds par la négative et là il me dit que ce tableau représente la vue qu'il a de sa fenêtre chez lui en Suisse et m'explique que ce sont les « Dents du midi », effectivement Antoine Boehm était en Suisse dans cette région pour rénover des chapelles et a profité de son séjour pour peindre cette vue.



Le tableau d'Antoine Boehm



La vue en Suisse



Charles et le fils du pilote

Un couple d'américain, dont le père était pilote du fameux B17 qui a atterri entre Dettwiller et Rosenwiller en janvier 1945, était à la recherche de l'endroit où l'avion a atterri, il était heureux de rencontrer Charles Arnold qui avait à l'époque visité l'avion il leur a montré le lieu de l'atterrissage.

ILS ONT VISITÉ NOTRE MUSÉE

La brigade criminelle de Nanterre recherchait le fabricant du soulier d'or. Maradona reçut un soulier et un ballon d'or dans les années 1970, ces objets ont été déposés dans une banque en Italie, malheureusement cette banque a été cambriolée et le soulier et le ballon ont disparu. En 2024 un brocanteur parisien achète un lot et retrouve un soulier et un ballon d'or. Intrigué il se renseigne et tombe sur cette histoire de Maradona, il confie l'affaire à la police qui me téléphone pour connaître le fabricant qui était à l'époque Zwiebel de Saint Jean Saverne que Henri Juchs allait souvent voir pour Adidas.



Le B17 entre Dettwiller et Rosenwiller



Le ballon et le soulier d'or



Maradona et son ballon

Je renseigne la brigade grâce à Henri, deux policiers arrivent de Paris pour aller voir la société Zwiebel et au retour en profitent pour visiter le musée.

Aucun indice ne permet de définir si ce sont les affaires de Maradona.

Le premier fabricant de chaussures, Aloïs Roth, sur les vingt fabriques de Dettwiller, était venu de Lupstein (voir le tome II). En 2024 une première chaussure a été fabriquée dans le musée par un habitant de Lupstein qui fait partie de nos guides et est aussi un ancien employé d'Adidas, il s'agit de Maurice Keith. L'histoire se répète.

Une centaine d'employés ADIDAS France venus de Strasbourg et de Paris ont visité et aimé notre musée de la chaussure. Adidas France et Adidas Allemagne nous ont offert 7 vitrines en verre, des chaussures, des vêtements et amélioré l'entrée du musée. Un bel investissement, un grand merci à ADIDAS.

Depuis des années nous recherchions une horloge pointeuse, cette année, grâce aux recherches de Werner Alwin le musée l'expose. Elle a été offerte par M. Raymond Barth de La Walck.



L'horloge pointeuse



Les cadres en visite à Herzogenaurach



19000 visiteurs

ADIDAS Allemagne a fêté les 75 ans de sa création, la société a invité les anciens cadres de Dettwiller ainsi que le président du club.

19000 visiteurs étaient présents pour cet événement.

Pour les 80 ans du débarquement Milo Muckensturm, Maxence Pernot et Thomas Diebolt avaient organisé une belle exposition de matériel militaire.



Milo et Maxence



L'exposition du matériel militaire



Diebolt Thomas et son fils



La première chaussure fabriquée dans le musée



ADIDAS France en visite plus de 100 personnes



Rémy Phillipps, président du Club Patrimoine



Le sous-préfet Loic Luisetto en visite de travail, il a apprécié notre musée et nous a promis de revenir



Desserte TER



2 TRAINS PAR HEURE VERS STRASBOURG

Le saviez-vous ? De nombreux trains circulent chaque jour depuis la gare de Dettwiller. Découvrez en détail l'offre TER Fluo au départ de votre commune :

En semaine

- 2 TER par heure en période de pointe,
- Des trains entre 5h30 et 22h30, en correspondance à Strasbourg avec les TGV,
- Des horaires faciles à mémoriser. (6^h58, 7^h28, 7^h58, 8^h28...)

vers Strasbourg

22 allers-retours quotidiens en 35 minutes seulement

Le week-end

De nombreux trains circulent également les week-ends. Shopping, balades, musées... quel que soit votre loisir préféré, pensez TER !

vers Strasbourg

16 allers-retours le samedi en 13 allers-retours le dimanche

Découvrez les horaires des trains desservant votre commune en flashant le QR code ou sur notre site ter.sncf.com/grand-est



U.M.P.S. 67



Qui sommes - nous ?

Nous sommes une petite association de bénévoles active dans la chaîne des secours dans le Bas - Rhin.



U.M.P.S 67

Unité Mobile de Premiers Secours du BAS-RHIN



Devenez Bénévole !

Nous recrutons de nouveaux bénévoles, formés ou non aux gestes de premiers secours.

Nos services

Vous organisez un événement sportif, culturel ou festif dans votre commune ou votre entreprise ?

Nous assurons des postes de secours pour vous permettre d'accueillir le public en toute sécurité.



Contactez - nous !

Tél : 06.86.81.08.69

Courriel : 67@umps.fr

<https://facebook.com/umps67>

[umps_67](https://www.instagram.com/umps_67)

Association Agréée de Sécurité Civile (Type D) par la Préfecture du Bas - Rhin
Siège social : 7, rue du travail 67490 DETTWILLER - ROSENWILLER



SOLEIL Citoyen des Rohan,

C'est parti pour l'opération d'autoconsommation collective !

Ce sont quelquefois les citoyens, conscients des enjeux du changement climatique, qui donnent l'impulsion. C'est le cas avec l'entreprise citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne qui - depuis 2018 - produit de l'électricité verte et locale.

Après 2 années de travail, le projet d'autoconsommation collective - c'est à dire produire ET aussi consommer localement va enfin démarrer.

Pour continuer à investir dans les centrales photovoltaïques locales et produire plus d'énergie verte, nous avons besoin de vous ; Rejoignez les 220 actionnaires de Centrales Villageoises du Pays de Saverne. Le prix de l'action est de 110 euros pour permettre à chaque foyer de devenir producteur d'énergies renouvelables avec Centrales Villageoises.

DEVENEZ ACTIONNAIRE VOUS-MÊME ET OFFREZ UNE ACTION À VOS ENFANTS, PETITS-ENFANTS POUR NOËL

Par ailleurs, pour les particuliers qui ont le souhait de produire eux-mêmes une partie de leur énergie en autoconsommation individuelle, Centrales Villageoises organise à nouveau une commande groupée de kits photovoltaïques en février 2025: C'est une solution facile, avantageuse (économie sur les frais de livraison) pour avoir - dès les beaux jours du printemps - de l'électricité produite chez soi et pour sa propre consommation.

Tous nos projets (prochaines installations, kit PV, réunions publiques) sont consultables sur notre site : www.cvps.fr

Si vous avez des questions, contactez-nous à l'adresse : paysdesaverne@centralesvillageoises.fr



Nous recherchons des consommateurs qui souhaitent utiliser l'électricité produite sur les toits de Steinbourg (église et atelier municipal) et bientôt ceux de Saesolsheim, Monswiller, Dettwiller ou Haegen. Le démarrage sera tout doux car il y aura peu d'énergie à distribuer au début.

Si vous êtes localisé(e) sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne,

Si vous êtes équipé(e) d'un compteur communicant, et si vous souhaitez faire partie des premiers clients à bénéficier de l'électricité verte et locale, rejoignez-nous ! C'est simple, retrouvez les informations sur www.cvps.fr

A ce jour, Centrales Villageoises du Pays de Saverne vous propose un tarif de l'électricité de 0,15€/kWh hors taxes, ce qui est légèrement inférieur au tarif de vente réglementé.



L'APED

L'APED est présente tout au long de l'année pour accompagner les écoles dans leurs divers projets pour une meilleure éducation de nos enfants.

Nous avons déjà organisé quelques actions depuis septembre. D'autres sont à venir: fromage pour aider à passer l'hiver, des saucissons pour accompagner l'apéro, des chocolats que le lapin de Pâques cachera lors de son passage. La traditionnelle benne sera posée sur le parking des ateliers municipaux pour la collecte de vieux papiers (magazines, journaux, papiers en tous genre, cartons, livres, pubs...) du 8 au 13 avril 2025 et du 7 au 12 octobre 2025. Attention, aucune ramasse ne sera effectuée au domicile des habitants.

Enfin, n'oubliez pas les dates des différentes fêtes d'écoles :

- le vendredi 6 juin fête de l'école maternelle
- le 13 juin fête de l'école élémentaire
- le 20 juin fête du collègue

Nous vous rappelons que les bénéfices sont reversés aux écoles dans le but d'accompagner financièrement ces projets. Nous comptons sur vous !

**Pour le comité,
Elodie BUCH, Présidente APED**

Sortie nature en automne

Octobre 2024

Vendredi 04 octobre, les élèves de l'école maternelle sont partis à la découverte du village de Dettwiller en automne. Après quelques montées, sur les hauteurs du village, ils ont observé les changements de couleurs, les arbres et leur fruit et beaucoup d'animaux dans les prés.



Cette promenade a été l'occasion de découvrir des champignons, des insectes rampants, des oiseaux dans un cadre plein de couleurs et de comprendre à quel point il est important de respecter dame nature qui nous offre de quoi se nourrir et se ressourcer.

Des souvenirs riches en émotions et en partage.



..... Intervention sur l'air



Le jeudi 17 octobre, nous avons accueilli Cécile, de l'APPA - Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique, qui nous a donné des informations sur l'air.

Nous avons fait des expériences :

- Nous avons gonflé un ballon de baudruche avec une pompe à air. Nous avons constaté que nous pouvions capturer de l'air.
- Nous avons mis une pipette dans l'eau et nous l'avons pressé. Nous avons observé des bulles d'air. Cela nous a appris qu'il y avait de l'air dans la pipette.
- Nous avons mis un mouchoir dans un gobelet que nous avons plongé verticalement dans un bac d'eau. Le mouchoir est resté sec. L'air a bloqué l'eau.
- Nous avons fait un jeu sur la pollution de l'air intérieur.

Nous avons calculé qu'en une minute nous pouvons faire 20 respirations. A chaque inspiration on inspire un demi-litre d'air. On respire 15 000 litres d'air durant une journée.

Nous avons appris qu'il est important d'aérer matin et soir pendant 5 minutes minimum !

Texte rédigé par la classe de CM2

Festival Augenblick



Die Chaosschwestern und Pinguin Paul

Am 5. November 2024 sind wir ins Kino Cubic in Saverne gegangen. Wir waren drei Klassen.

Das war sehr lustig und spannend! Wir haben den Film «Die Chaosschwestern und Pinguin Paul» gesehen.

Die Schwestern finden ein Pinguin im Haus, sie wollen ihn im Zoo wiederzubringen, aber Mark und Mary, zwei Zauber wollen ihn stehlen. Die Chaosschwestern und Denis werden alles tun, um den Pinguin Paul wiederzufinden.

CE2/CM2/CM2 bilingues

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes s'expriment !

Dès que la municipalité de Dettwiller est venue nous expliquer le CMJ, (presque) tous les CM ont voulu participer aux élections, mais tout le monde savait qu'il n'y aurait qu'une seule liste gagnante.

Notre programme était de :

- mettre une boîte à livres dans la cour de l'école,
- mettre des jets d'eau dans l'aire de jeux,
- mettre des animations hors temps scolaires, ex.: pour Noël,
- faire une aire de jeux pour les 10-15 ans,
- organiser des animations à l'école.



La campagne a été très difficile. Ça nous a fait de la peine de voir des personnes pleurer parce qu'elles n'avaient pas été choisies.

Mais nous, nous étions très contents, même émus, tellement on ne s'y attendait pas. Des personnes ont pleuré de joie et d'autres de tristesse.

Nous avons réussi à gagner, mais pas avec une grande différence: à un point près. C'était très serré.

Nous ne pouvons pas vous promettre de présenter toutes vos idées, mais nous vous promettons de faire de notre mieux.

Flora, Mya, Bastien et Lohan, élus du CM2

Atelier Bredele

Un grand merci !

Vendredi 15 et Samedi 16 novembre, à l'initiative du Centre Communal d'Actions Sociales de Dettwiller-Rosenwiller (CCAS) des élues, des bénévoles de la bibliothèque municipale ainsi que des habitantes volontaires, se sont retrouvées au Foyer Saint Jacques pour un atelier un peu particulier: « confection de Bredele de Noël ».

Cet atelier placé sous le signe de la solidarité et de la convivialité avait pour objectif de réunir des personnes bénévoles pour préparer la fête des aînés qui s'est tenue le 08 décembre. Ce moment a permis d'échanger des recettes, des techniques et de transmettre un savoir-faire local et ancestral.

Pas moins d'une quinzaine de boîtes ont été remplies, pour régaler les papilles de nos aînés. L'ambiance était au beau fixe et les effluves et les bonnes odeurs des Schoewbredele, Sprezbredele..., et autres spécialités, n'ont pas manqué d'attirer et d'allécher les amis de la vague bleue qui préparaient la course du 17 novembre.

Un moment convivial pour régaler les papilles des plus anciens et leur permettre de retrouver les saveurs d'antan... les participantes à cet atelier y ont mis tout leur cœur et la municipalité remercie chaleureusement les personnes qui se sont mobilisées pour partager leur savoir-faire et donner de leur temps pour les autres !



Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région.

Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans le secteur de Saverne, le Kochersberg et en Alsace Bossue, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs. La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une

hausse d'activité de 20% en un an! Dans le secteur « Nord-Ouest » du Bas-Rhin, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Hochfelden, Marlenheim, Marmoutier, Saverne, dans le Kochersberg-Ackerland et à Sarre-Union/Oermingen. En 2023, les 149 bénévoles du secteur ont aidé 290 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude. Cette forme de pauvreté est souvent invisible mais bien réelle, notamment en milieu rural.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité.

Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



SOLIDAIRE - CULTURELLE - DETTWILLER

L'Echoppe c'est...

Solidarité
DETTWILLER / ROSENWILLER

...un projet humain qui joint l'action sociale à la transition écologique, sans oublier l'ouverture culturelle pour toutes et tous.

Notre objectif: permettre à des personnes isolées, étudiants, aînés, ou familles avec peu de revenus d'accéder à des paniers de légumes bio et locaux chaque quinzaine, et à des produits secs-conserves chaque semaine. Proposer aussi un accompagnement vers l'autonomie alimentaire (ateliers cuisine, jardinage,) et la fin de l'isolement à travers des manifestations diverses et sorties culturelles.

POUR CELA NOUS AVONS BESOIN DE TOUT LE MONDE PAR UN ACHAT OU UN DON !

Nous proposons des rencontres spécifiques les mercredi pour les personnes fragilisées: accéder aux produits de la Banque Alimentaire (produits secs, salés, sucrés, conserves, hygiène...) mais aussi acheter des fruits, légumes et produits frais de grande qualité, boire un café, discuter, et se sentir entouré. A ce jour nous accueillons 15 familles qui bénéficient de cette aide. Pour 15 familles aidées il faut à peu près 15 familles solidaires. Comment ?

Tout simplement en venant faire vos courses à l'Echoppe. Vous consommez mieux et vous permettez en plus à une autre famille de pouvoir mieux consommer à son tour. C'est tellement facile non ?

Nous sommes tous bénévoles, tous engagés pour la même cause, la solidarité. De la gestion des ouvertures, à l'accueil des clients, en passant par la confection d'un repas que nous partageons avec tous, toutes les tâches sont menées par les bénévoles mais aussi les clients soutenus par l'association. L'ambiance est joyeuse, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe. Il n'est pas nécessaire de s'engager pour chaque ouverture, une fois de temps à autre suffit !

Que ce soit pour les ramasses, les ouvertures, le ménage, ou même animer des ateliers, donner de son temps pour les autres, quelle belle initiative !

L'Echoppe
c'est ...



... l'envie de consommer mieux, local, et solidaire.

Dans un contexte où producteurs et acheteurs sont en situation très tendue, chaque coup de fourche ou de fourchette engage!

Faire vos achats le samedi à l'Echoppe c'est l'assurance de trouver de délicieux produits de nos partenaires locaux sans dépenser trop d'énergie. Vous trouverez fruits, légumes, viandes, laitages, pâtisseries sans lactose ni gluten, confiture, bocaux, jus et limonades, miel, épices, idées cadeaux (poteries, bijoux, petites coutures) et des savons.

En plus, on vous offre une boisson et une collation dans un cadre chaleureux!

Mille merci à nos producteurs et partenaires locaux pour leurs bons produits et leur aide

Ferme Marxer à Altenheim

Ferme Will à Zilling

L'Arbocal à Weiterswiller

Le rucher de Bénédicte

Ferme Carbiener à Printzheim

Bionuter à Saverne

Savons ZWEI à Monswiller

Ferme HERMANN à Duntzenheim

Moulin des Peupliers à Lupstein

Les arboriculteurs de Dettwiller

La boulangerie Boistelle à Saverne

La boulangerie Epi'Curieux à Dettwiller

Traiteur les PisVerts à Landersheim

La brasserie Météor à Hochfelden

Vous pouvez aussi nous soutenir en suivant notre page et partageant nos publications



<https://www.facebook.com/lechoppesolidaire/>

En nous soutenant en un clic (L'association étant reconnue d'intérêt général, elle vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% du montant de vos dons)



<https://www.helloasso.com/associations/l-echoppe>



Pour entendre parler de nous, suivez la vidéo!
<https://www.youtube.com/watch?v=...faU4bUZBY>

À noter !

L'Echoppe
SOLIDAIRE - CULTURELLE - DETTWILLER
fête Noël!

Vous êtes amicalement invité-e à notre fête de Noël qui se déroulera le lundi 23 décembre 2024, salle du Hohgraben place de l'Eglise à Dettwiller à partir de 19H30.

Cette fête, à destination de nos bénévoles, bénéficiaires, amis, soutiens et partenaires, permettra à toutes et tous de (re)découvrir l'Echoppe.

Nous vous attendons nombreux dès 19H30 pour un buffet partagé. N'hésitez pas à nous faire découvrir vos spécialités, à boire ou à manger, afin de compléter la table.

Pour des raisons d'organisation, merci de nous faire part de votre présence avant le 10 décembre
Par courriel : lechoppe67@courriel.eco
Ou en venant à l'Echoppe directement!

La Fringuerie



L'hiver est à nos portes avec les températures qui diminuent et le brouillard.

La Fringuerie vous propose des vêtements de saison: les pulls et les vestes chaudes remplissent les portants. Les bonnets et les écharpes sont disposés dans un grand bac. Les bottes et les bottines sont alignées sur les étagères.

Vous pouvez également trouver des couettes, des draps en flanelle et des peignoirs douilllets. Les bénévoles ont donné de leur temps pour réaliser des créations originales qui décorent les vitrines de Noël.

En décembre, ne ratez pas notre rayon jouets qui sera garni de peluches de toutes tailles, de jeux et de nombreux autres articles.

Le calendrier pour le démarrage de 2025 est prêt, avec en tout premier, l'action que de nombreux clients attendent, les samedis consacrés au linge de maison, tout spécialement au blanc et au linge ancien.

Merci à vous qui nous apportez les affaires dont vous ne voulez plus quand vous triez le contenu de vos placards. Sans dons, il n'y a pas de Fringuerie.

Attention: la Fringuerie sera fermée du 22 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus. La première vente de 2025 aura lieu le samedi 11 janvier.



La Fringuerie Ensemble, allons plus loin



QUI SOMMES-NOUS ?

La Fringuerie est un projet d'entraide sociale de proximité. Elle est portée par le consistoire de Dettwiller (les paroisses protestantes du secteur) et soutenue par la commune de Dettwiller et l'UEPAL.

La Fringuerie est gérée par une équipe de bénévoles de toutes origines sociales ou confessionnelles adhérant au projet et aux valeurs décrites dans une Charte.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- La Boutique solidaire fonctionne grâce aux dons de vêtements et accessoires faits par des particuliers. Les bénévoles trient les dons pour mettre en vente les articles propres et en bon état. Les prix sont modiques pour faciliter l'accès à tous. Les articles ne convenant pas sont déposés chez VETIS à Illkirch Graffenstaden; cette association exploite de manière solidaire et responsable la filière du vêtement d'occasion et du chiffon, dans le respect des personnes et du développement durable, pour et par la création d'emplois.
- Les bénéfices des ventes à la Fringuerie permettent l'attribution d'aides à des personnes dans le besoin et dans des situations d'urgence, en lien avec les assistantes sociales du Conseil Départemental, les CCAS, les réseaux d'entraide confessionnels et associatifs.
- La Fringuerie propose aussi différentes activités qui favorisent la rencontre et permettent de tisser des liens.

COMMENT SOUTENIR LE PROJET ?

- Déposer les affaires dont vous n'avez plus l'utilité

BOUTIQUE SOLIDAIRE

Vêtements • Accessoires • Linge d'occasion

La Fringuerie

27 rue de la gare 67490 DETTWILLER



Les samedis 9h-17h

Merci de prévoir un sac/cabas pour emporter vos achats

DÉPÔTS

Dépôts lors des ventes et les lundis et jeudis de 10h à 17h

CONTACTS

La Fringuerie

07.69.13.16.44

Facebook/Fringuerie-boutique-solidaire



Date	Collection
Samedi 11, 18 janvier 2025	Spécial Blanc & linge ancien Collection Hiver
Samedi 25 janvier 2025 1 ^{er} , 8, 15 février 2025	Collection Hiver
Samedi 22 février 2025 1 ^{er} mars 2025	Spécial Carnaval Collection Hiver
Samedi 8, 15, 22, 29 mars 2025	Collection Printemps
Samedi 5, 12, 26 avril 2025 - 3 mai 2025	Collection Printemps
Samedi 10, 17, 24, 31 mai 2025 7, 14, 21, 28 juin 2025 5, 12 juillet 2025	Collection Été
Fermeture exceptionnelle samedi 19 avril 2025 (avant Pâques) Fermé du 13 juillet au 22 août inclus, réouverture le 23 août 2025	

1^{er} concours de puzzle à Dettwiller !

Vendredi 8 novembre, 12 duos se sont retrouvés en salle socio pour le 1^{er} concours de puzzle organisé par la Ludette.

En 3 heures de temps, il fallait être les plus rapides à assembler les 500 pièces d'un puzzle.

Difficulté supplémentaire, les puzzles étaient tous différents car de seconde main, fournis par CARIJOU, dans un but non seulement caritatif et solidaire mais également pour limiter l'impact environnemental.

C'est dans une ambiance conviviale mais studieuse que les 24 personnes de tous âges – enfants, adolescents, adultes actifs ou retraités se sont pris au jeu et ont découvert après le tirage au sort l'image à reconstituer, déballé les pièces et se sont mises au travail avec chacun sa stratégie et sa technique...

Les 3 duos les plus rapides ayant terminé leur casse-tête avant le décompte du chrono se sont vu offrir chacun un bon d'achat par la librairie BOUQ'S de Bouxwiller, partenaire fidèle de la Ludette.

En profiteront-ils pour s'acheter un nouveau puzzle... ?



Liberté Dettwiller Championnat jeunes tennis de table FSGT



Le 17 novembre 2024 se sont joués les championnats d'Alsace de tennis de table FSGT à Lingolsheim.

Quatre jeunes pongistes de la Liberté Dettwiller ont fait le déplacement pour tenter de remporter un titre.

Belles performances pour Tessa Bernard qui remporte le titre de championne d'Alsace en benjamine et Tomi Kern médaillé de bronze en benjamin.

Pas de titre pour Reichhart Yoann et Schuhler Naël mais bravo à eux pour la participation.

Commémorations du mois de novembre

Armistice du 11 novembre



80^e Anniversaire de la libération de Dettwiller-Rosenwiller

Samedi 23 novembre, la Commune de Dettwiller-Rosenwiller a célébré le 80^e anniversaire de la Libération. Des centaines de personnes de différentes générations se sont réunies autour d'un vaste programme qui se définissait avant tout comme un symbole de transmission.

Rendez-vous était donné à la Borne de Koufra, devant de nombreux élus, de représentants des forces militaires, d'anciens combattants, de porte-drapeaux, de sapeurs-pompiers ou encore de jeunes conseillers fraîchement élus, le maire Pascal Boehm a évoqué cette borne au kilomètre 1093 qui symbolise l'avancée des troupes de la 2^e division blindée pour libérer le pays.

Cette cérémonie a été plus qu'une cérémonie, elle est un véritable « héritage vivant, fait de personnes et d'actes salutaires qui doivent rappeler le prix des combats pour notre liberté », à l'image de Guy Trendel, 87 ans, figure locale qui a vécu cette libération du haut de ses 7 ans.

Après la lecture de textes par les jeunes du CMJ, le traditionnel dépôt de gerbes et une distribution de fanions tricolores, les véhicules de l'Association de la 70^e Division des Vosges du Nord et la troupe de Fanfare des Hussards de Haguenau ont ouvert le défilé fait de centaines de citoyens. Le cortège a rejoint le centre du village après un arrêt devant le cimetière et une minute de silence pour rendre hommage aux libérateurs, a ensuite été accueilli place de l'Eglise par la Musique Municipale de Dettwiller.

Le devoir de transmission s'est également fait par une très belle exposition au Hohgraben composée de maquettes, d'objets anciens, de panneaux explicatifs et de témoignages organisée par les membres du club Patrimoine de la commune.



La Vague Bleue

2^e édition



Le 17 novembre dernier, notre charmant village de Dettwiller a vibré au rythme de la solidarité et de la sensibilisation lors de la 2^{ème} édition de La Vague Bleue.

Cet événement, qui allie course et marche, a rassemblé un impressionnant millier de participants, doublant ainsi le nombre de coureurs et marcheurs par rapport à la première édition qui avait déjà connu un franc succès avec près de 500 participants.

Bravant le froid, les coureurs et marcheurs se sont élancés vêtus de bleu, symbole de leur engagement pour la cause. Cette initiative vise à sensibiliser les hommes à l'importance du dépistage et du traitement des cancers masculins. En arborant cette couleur, les participants ont non seulement montré leur solidarité, mais ont également contribué à faire passer un message fort sur la santé masculine.

L'événement a été marqué par une ambiance festive et conviviale, avec des animations tout au long du parcours. Les participants, qu'ils soient coureurs aguerris ou marcheurs occasionnels, ont tous partagé un moment de camaraderie et de soutien mutuel. Les sourires, les encouragements et les échanges entre voisins ont fait de cette journée un véritable succès.

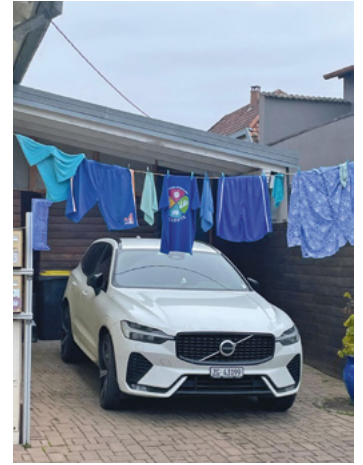
Après l'effort, les participants ont pu se réchauffer autour d'un vin chaud au foyer Saint Jacques et déguster une bonne erbsesuppe, des knacks, ou d'excellentes pâtisseries.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, sponsors et partenaires qui ont contribué à l'organisation de cet événement, mais aussi les habitants du village qui ont été nombreux à décorer leur maison avec quelques touches de bleu! Votre dévouement et votre engagement ont permis de faire de La Vague Bleue un moment inoubliable pour notre communauté.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine pour la 3^{ème} édition de La Vague Bleue, afin de continuer à sensibiliser et à soutenir cette cause qui nous touche tous. Ensemble, faisons entendre notre voix et agissons pour la santé des hommes!

À l'année prochaine !
Le CAP Liberté







Marché de Noël...

Parce que Noël existe dans les yeux des enfants mais aussi dans l'esprit des grands, il est important de marquer ce moment dans l'année, temps de partage, de convivialité en famille ou avec des amis...

Rien de mieux que d'entrer dans cette période avec le Marché de Noël qui est une occasion de se réunir et de partager du bon temps.

En ce premier week-end de l'Avent, la Place de l'Église parée de lumière a accueilli quelques 12 exposants et associations locales qui ont permis aux

villageois, venus en novembre de profiter de bonnes gourmandises tout en pouvant découvrir de beaux objets artisanaux dans une ambiance chaleureuse et musicale.

Retours en images sur ce temps fort de cette fin novembre...



Le Maire, ainsi que le conseil municipal
de Dettwiller Rosenwiller
Ont le plaisir de vous
convier à la cérémonie
des vœux

2025

Le dimanche 12 janvier
- 17h -

Centre socio-culturel du
Mohrgraben, place de l'église

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.



**CLUB DES JEUNES
ROSENWILLER**

Conférence sur l'incorporation de force
en Alsace-Moselle de 1942 à 1945

par Bernard LINDER 



En août 1942, un décret nazi a institué l'incorporation de force dans les armées allemandes d'environ 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans. 35 000 ne reviendront plus.
Bernard Linder présente ce fait historique largement méconnu qui fut un drame pour des dizaines de milliers de familles. Il n'a pas connu la Deuxième Guerre mondiale, mais a toutefois été marqué par le destin de son oncle, rentré très affaibli de sa captivité au camp d'internement soviétique de Tambov et mort prématurément à l'âge de 34 ans.

VENDREDI 31 JANVIER 2025 à 20h00
à la salle de ROSENWILLER

Entrée libre dans la limite des places disponibles
Plateau à la sortie

La Compagnie
du Marque-Page

SAISON 2025
www.lacompaniedumarquepage.fr
présente

ASSASSINS ASSOCIES

COMÉDIE POLICIÈRE
de Robert Thomas
mise en scène par
Gilbert Huttler



NEUVILLE
SUR VERNISSON

FOYER STS PIERRE ET PAUL DE HOCHFELDEN

vendredi 14 mars 20h15	Adultes 10 €
samedi 15 mars 20h15	Enfants /étudiants 5 €
mardi 18 mars 20h15	Caisse du soir ou RÉSERVATION
vendredi 21 mars 20h15	à partir du 25 février
samedi 22 mars 20h15	Chaussures Steinmetz Tabac presse de l'ancienne gare
dimanche 23 mars 16h00	HOCHFELDEN DETTWILLER

03.88.91.50.34 03.88.71.93.73

Assassins associés

par La Compagnie du Marque-Page

La comédie policière vaudevillesque écrite par Robert Thomas dans les années soixante, met en scène des personnages animés d'une seule intention : assassiner.

Les scènes se succèdent à une allure vertigineuse, les répliques fusent, et les rebondissements s'enchaînent. Et qui sauvera sa peau ?

Au foyer Saints Pierre et Paul de Hochfelden les vendredi 14, samedi 15, mardi 18, vendredi 21 et samedi 22 mars à 20h15 et le dimanche 23 mars à 16h.

Humour et suspense sont au rendez-vous.

Réservations à partir du mardi 25 février :

- Tabac-presse de l'ancienne gare à Dettwiller, 20 rue de la gare ; tel : 0388719373
- Chaussures Steinmetz à Hochfelden, 1, rue Général Leclerc ; tel : 0388915034

Et caisse du soir

Événements à venir... pour votre plus grand plaisir !

Janvier

Vendredi 03 – 20h

Soirée jeux (La Ludette)

Lieu : salle socio-éducative

Mercredi 08 –

Bébé lecteurs (Bibliothèque)

Lieu : salle 1 - Hohgraben

Dimanche 12 – 17h

Vœux du Maire (Commune)

Lieu : Grande salle du Hohgraben

Vendredi 17 – 19h30

Assemblée générale (Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : Au Foyer Saint Jacques

Samedi 25 – 9h

Cours de taille (Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : Steinbourg

Vendredi 31 – 20h

Conférence sur l'incorporation de force en Alsace-Moselle 1942-1945 (M. Bernard LINDER)

Lieu : Salle de Rosenwiller

Février

Vendredi 07 – 14h-17h

Après-midi jeux (La Ludette)

Lieu : salle socio-éducative

Samedi 08 – 9h

Cours de taille (Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : Littenheim

Mercredi 12

Bébé lecteurs (Bibliothèque)

Lieu : salle 1 du Hohgraben

Samedi 15 à 9h

Cours de taille + entretien verger Ecole (Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : Foyer Saint-Jacques

Soirée Jeux La Ludette à 20h

Lieu : à la salle socio-éducative

Samedi 22 de 14h à 17h

Après-midi jeux (La Ludette)

Lieu : salle socio-éducative

VACANCES SCOLAIRES du

08 au 24 février 2025

Mars

Samedi 01 – à 9h

Cours de taille + entretien verger (Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : rue de Strasbourg

Mardi 04 – 16h

Rencontre d'entretien verger (Assoc. Arboriculteurs)

Vendredi 07 – 20h

Soirée jeux (La Ludette)

Lieu : à la salle socio-éducative

Samedi 08 – 9h

Cours de taille (Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : Knoersheim

Mercredi 12 –

Bébé lecteurs (Bibliothèque)

Lieu : salle 1 du Hohgraben

Vendredi 14 – 20h15

Représentation de la pièce « Assassins associés »

(Compagnie du Marque Page)

Lieu : Foyer Saint Pierre (Hochfelden)

Samedi 15 – 20h15

Représentation de la pièce « Assassins associés »

(Compagnie du Marque Page)

Lieu : Foyer Saint Pierre (Hochfelden)

Soirée Tartes Flambées

(Club des Jeunes)

Lieu : Rosenwiller

Dimanche 16 –

Soirée Tartes Flambées (Club des Jeunes)

Lieu : Rosenwiller

Mardi 18- 20h15

Représentation de la pièce

« Assassins associés »

(Compagnie du Marque Page)

Lieu : Foyer Saint Pierre (Hochfelden)

Vendredi 21 – 20h15

Représentation de la pièce

« Assassins associés » (Compagnie du Marque Page)

Lieu : Foyer Saint Pierre (Hochfelden)

Samedi 22 –

Cours de taille

(Assoc. Arboriculteurs) à 9h

Lieu : Waldolwisheim

Représentation de la pièce

« Assassins associés » (Compagnie du Marque Page) à 20h15

Lieu : Foyer Saint Pierre (Hochfelden)

Dimanche 23 – 16h

Représentation de la pièce

« Assassins associés »

(Compagnie du Marque Page)

Lieu : Foyer Saint Pierre (Hochfelden)

Avril

Mardi 01 – 16H

Rencontre d'entretien verger école (Assoc. Arboriculteurs)

Mercredi 02

Bébé Lecteurs

Lieu : Salle 1 du Hohgraben

Samedi 05 – 9h

Cours de greffage

(Assoc. Arboriculteurs)

Lieu : Foyer Saint Jacques

Samedi 12 – 14h à 17h

Après-midi jeux (La Ludette)

Lieu : salle socio-éducative

Samedi 19 – 14h à 17h

Après-midi jeux (La Ludette)

Lieu : salle socio-éducative

VACANCES SCOLAIRES du

05 au 22 avril 2025

À noter !

Tous les samedis des semaines paires de 14 h à 16 h

Club tricot

À noter !

**MARCHÉ
DU DIMANCHE**

9h à 12h

Cour de l'école

